

L'ajournement

Troisièmement, le projet Ploughshare insiste pour que toute proposition visant à empêcher l'expansion de l'arsenal nucléaire soit accompagnée de garanties des États disposant d'armes nucléaires qu'ils commenceront à réduire l'importance de leur arsenal nucléaire et finiront par le supprimer totalement. Ensuite, il faut s'efforcer de réduire la croissance et l'utilisation des armes classiques, de mettre fin au commerce international des armes et de lier le désarmement au développement, ce qui, en soi, est une grande idée qu'il vaut la peine de creuser.

Imaginez ce que l'on pourrait faire avec seulement 5 p. 100 du budget militaire mondial, si l'on s'en servait aujourd'hui pour le développement social de l'humanité. Jusqu'ici, le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale n'a consacré qu'une seule réunion au désarmement, et quand nous avons demandé qu'un sous-comité spécial du désarmement soit mis sur pied, le gouvernement a lanterné. Résultat: à la veille de cette importante conférence, les Canadiens n'en soupçonnent pas l'importance, pour ainsi dire, et les représentants de notre pays s'y présentent sans même que la Chambre ait débattu la question.

Le porte-parole du gouvernement pourrait-il, même à cette heure tardive, nous dire ce soir s'il n'y aurait pas lieu de prendre des dispositions pour éclairer l'opinion publique canadienne de façon à renforcer la position du gouvernement quand il se rendra aux Nations Unies pour cette importante session?

[Français]

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) a demandé, le 5 avril dernier, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de préciser la position du gouvernement du Canada au sujet de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, laquelle doit débiter à New York le 23 mai 1978. Je suis heureux de pouvoir donner des renseignements supplémentaires au nom du ministre.

Même lors des préparatifs, la délégation du Canada a joué un rôle de premier plan en présentant une série de propositions

précises et constructives destinées à stopper la course aux armements et à faire marche arrière aussi bien dans le domaine des armes classiques que dans celui des armes nucléaires. Ces propositions ont été présentées soit au nom du Canada, soit de concert avec un groupe de pays occidentaux qui partagent sa position.

Le 27 avril 1977, le Canada a fait tenir au secrétaire général des Nations Unies les grandes lignes des recommandations et du contenu du document de clôture que la Session extraordinaire est appelée à rédiger. Dans la même veine, en janvier et en février de cette année, le Canada a coparrainé la présentation de trois documents de travail sur les thèmes suivants: Déclaration sur le désarmement, sur le programme d'action pour le désarmement et mécanismes internationaux de désarmement. Le Canada préside le caucus du groupe occidental des membres de l'ONU, dont un grand nombre ont coparrainé ces documents avec nous. Le Canada a également joué un rôle de premier plan dans la préparation de ces apports déterminants au succès de la Session extraordinaire.

Monsieur le président, ces documents sont volumineux et exhaustifs et ils sont à la disposition de mes honorables collègues, et l'honorable député d'Edmonton-Strathcona peut s'en prévaloir. S'il en désire une copie, je serai consentant de lui en laisser une. Comme l'honorable ministre l'a déjà dit à la Chambre, le ministère des Affaires extérieures procède actuellement à une analyse minutieuse de propositions et d'initiatives supplémentaires susceptibles d'être mises de l'avant à l'occasion de l'intervention principale du Canada lors de la Session extraordinaire, le 25 mai prochain, conformément à l'objectif du gouvernement de ne négliger aucun effort lors de la Session pour insuffler un nouveau dynamisme dans les initiatives internationales visant à la maîtrise des armements et au désarmement.

M. l'Orateur adjoint: La motion portant que la Chambre s'ajourne est réputée être adoptée. La Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 29, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)